



Achat d'un bien immobilier sur fonds propres

Par djod

Bonjour,

je suis marié sous le régime de la communauté. Mon épouse et moi ne nous entendons plus, je souhaite m'en éloigner et je voudrais acheter un petit appartement que je peux financer en partie sur de l'argent provenant de l'héritage de mes parents (+ de 50% du montant de l'achat) et de mes économies. Ai-je besoin de sa signature? Puis-je habiter ce logement ? Peu m'importe par la suite que ce bien retombe dans la communauté.(j'ai 78 ans)

Merci.

djod

Par isernon

bonjour,

à confirmer, si vos économies sont des économies faites pendant le mariage, ce sont des biens communs.

salutations